

Monsieur le Commissaire enquêteur,

La France subit en ce moment un assaut en règle organisé par les promoteurs éoliens et l'Aude n'est vraiment pas en reste ! Alors que la France se bat contre le COVID et que les hôpitaux survivent, une manne financière est attribuée à un secteur qui a su, à grand renfort de marketing, faire croire qu'il était utile et nécessaire.

Mais les masques sont en train de tomber et demain les responsables vont devoir se justifier. Un livre, celui de Fabien Bouglé (Eoliennes, la face noire de la transition écologique aux éditions du Rocher) résume bien le problème. Il a été adressé à tous les sénateurs et députés qui sont donc avertis et ne peuvent plus occulter le problème.

Ce projet, copier coller de tous les autres et comme tous les autres, annonce avec application tous les saccages annoncés, et les compense avec légèreté, tout cela dans un fouillis d'informations qui ne peuvent être lues en totalité par tous, et c'est bien le but recherché. Par tous, sauf par vous Monsieur le Commissaire Enquêteur, qui avez encore ce rôle tant que la loi ASAP n'est encore qu'un projet !

C'est donc, à ce titre, que je vous remercie de bien vouloir engager votre responsabilité en vérifiant pour nous que ce dossier est bien conforme.

Si cela était fait chaque fois, il n'y aurait pas de passe droits comme à Lunas !

Mes questions sont donc les suivantes :

QUESTION 1 - Pouvez- vous garantir que ce dossier répond bien à la totalité les conditions prévues par la loi et que cette demande d'autorisation est bien valide ?

QUESTION 2 - Pouvez vous confirmer que toutes les autorisations ont bien été demandées et accordées afin que ce déploiement éolien n'engendre aucun risque pour la sécurité publique et pour la Sécurité Nationale ?

QUESTION 3 - Les garanties financières du promoteur peuvent elles être considérées comme suffisantes pour autoriser un tel projet et procéder au moment voulu au démantèlement du site ?

QUESTION 4 - Les retours d'expérience des riverains démontrent de nombreuses nuisances qui génèrent des problèmes de santé. Les humains et les animaux seront impactés. Evoquez-vous ce problème dans votre étude en invoquant le principe de précaution ?

Je vous remercie de votre attention en souhaitant que votre avis soit défavorable à un tel projet au nom du simple bon sens.

**Croyez, Monsieur le Commissaire enquêteur à toute ma considération.
Martine Meissonnier**

Monsieur le Préfet

Monsieur le Commissaire enquêteur

Je suis vivement opposé au projet de parc éolien en objet.

Les éoliennes de cette taille défigurent les paysages. Elles ont un rendement électrique moyen faible (production de l'ordre de 30% de la puissance installée) en regard de la surface considérable sur laquelle s'exerce leur impact visuel et sonore, et elles supposent la création d'installation de production en base pour pallier l'intermittence de leur production . Elles impliquent la réalisation de réseaux de distribution diffus qui augmente encore leur emprise sur les territoires. Elles ne sont pas économiquement rentables (actuellement subventionnées par la taxe CSPE sur les abonnements à EDF). Enfin, les conditions de leur démantèlement à terme (devenir des pales ?) ne sont pas étudiées.

Bien respectueusement

Philippe Ronsin